

Département de la Savoie

Communauté de Communes Cœur de Chartreuse

ARRÊTÉ

Portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Cœur de Chartreuse

La Présidente,

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-60, R.151-51 et R.153-18,

VU le plan local d'urbanisme intercommunal Cœur de Chartreuse approuvé le 19 décembre 2019,

VU les arrêtés préfectoraux portant abrogation de DUP des captages de Fontaine Entier (Saint Pierre de Genebroz) et de Morges (Saint-Franc),

VU la liste des servitudes d'utilité publique ci-annexée,

A R R Ê T É

Article 1^{er} : Le plan local d'urbanisme intercommunal de Cœur de Chartreuse est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, l'annexe servitudes d'utilité publique est modifiée comme suit :

- les listes des servitudes d'utilité publique actualisée.

Article 2 : La mise à jour a été effectuée pour les documents d'urbanisme tenus à la disposition du public à la communauté d'agglomération Cœur de Chartreuse et à la direction départementale des territoires de Savoie.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage, durant deux mois, à la communauté d'agglomération Cœur de Chartreuse et en mairies des communes couvertes par le PLUi Cœur de Chartreuse.

Article 4 : Copie du présent arrêté, accompagné de la liste des servitudes d'utilité publique, sera adressée à :

- Monsieur le préfet de la Savoie ;
- Monsieur le directeur départemental des territoires ;
- Monsieur le directeur des finances publiques – service des domaines ;
- Madame le maire de Saint Pierre de Genebroz ;
- Madame le maire de Saint-Franc.

Fait à Entre-deux-Guiers, le





24/05/2022

La Présidente,








COMMUNAUTE de COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE




LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'OCCUPATION DES SOLS des 10 COMMUNES EN SAVOIE

Libellé de la servitude	Légende du plan	Réf.	Objet	Communes	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
PASSAGE TRAVAUX ET ENTRETIEN DES OUVRAGES		A4	Le Cozon et autres cours d'eau non domaniaux	Entremont le Vieux St Pierre d'Entremont		Direction Départementale des Territoires Service Environnement, Eau et Forêts 1, rue des Cévennes – BP 1106 73011 CHAMBERY cedex
			Cours d'eau non domaniaux	La Bauche Les Echelles St Christophe la Grotte St Franc St Pierre de Genebroz	Arrêté préfectoral du 09/09/1982	
			L'Hyère et autres cours d'eau non domaniaux	Corbel St Jean de Couz St Thibaud de Couz	Arrêté préfectoral du 16/09/1992	
CANALISATIONS D'EAU ET ASSAINISSEMENT		A5	Pour mémoire : servitudes sur fonds privés : canalisation publique d'assainissement aux hameaux des : <ul style="list-style-type: none"> • Gencourts • Simon • Pollet 	St Thibaud de Couz	Arrêté préfectoral du 23/05/2006	Commune de St Thibaud de Couz
			Pour mémoire : servitudes sur fonds privés : canalisation publique d'eau potable sur le territoire de la commune d'Entremont-le-Vieux	Entremont-le-Vieux	Arrêté préfectoral du 13/09/2021	Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la Région du Thiers 601 route du Sougey 73 610 SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL
MONUMENTS HISTORIQUES	 bâtiment  périmètre	AC1	– Monument inscrit : l'hôtel de ville – Monument inscrit : les arcades et la niche d'une maison (place de l'hôtel de ville)	Les Echelles St Christophe la Grotte	Arrêté ministériel du 16/10/1930	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 94, boulevard de Bellevue 73018 CHAMBERY
			Monument inscrit : le vieux moulin aux Teppaz et sa serve	Entremont le Vieux St Pierre d'Entremont	Arrêté régional du 11/09/2015	

Mis à jour par arrêté de la présidente de la communauté de communes Cœur de Chartreuse Entre-Deux-Guiers, le

Libellé de la servitude	Légende du plan	Réf.	Objet	Communes	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
MONUMENTS HISTORIQUES	 bâtiment  périmètre	AC1	Périmètre de protection du monument inscrit : tournerie du bois de Saint-Même (à St Pierre d'Entremont – Isère)	St Pierre d'Entremont	Arrêté régional du 11/09/2015	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 94, boulevard de Bellevue 73018 CHAMBERY
			Monument inscrit à Charles Emmanuel II de Savoie	St Christophe la Grotte	Arrêté ministériel du 22/07/1952	
			Monument classé : Chapelle des Dix Mille Martyrs	St Pierre d'Entremont (Savoie)	Décret du 29/04/1928	
SITES INSCRITS ET CLASSES		AC2	Site inscrit : Cirque de Saint Même (partie) et grotte et source du Guiers	St Pierre d'Entremont (Savoie)	Arrêté du 20/06/1941	DREAL Auvergne Rhône-Alpes Mobilité Aménagement Paysages 5, place Jules Ferry 69453 LYON cedex 06
			AC3	Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse	Entremont le Vieux St Pierre d'Entremont	Décret du 01/10/1997
PROTECTION DES EAUX	SERVI- TUDE NON VISIBLE SUR LE PLAN	AS1	Périmètre de protection du captage de la source des Cruz	Corbel	Arrêté préfectoral du 05/12/2003	Agence Régionale de Santé délégation Savoie 94, boulevard de Bellevue 73018 CHAMBERY
			Périmètre de protection du captage des Fontaines (Corbel)	Corbel St Jean de Couz	Arrêté préfectoral du 07/04/1998	
			Périmètre de protection du captage des Fontaines (St Jean de Couz)	St Jean de Couz	Arrêté préfectoral du 06/07/1993	
			Périmètres de protection des captages : <ul style="list-style-type: none"> de la Vendée de la Raizière 		Arrêté préfectoral du 01/02/1999	
			Périmètres de protection des captages : <ul style="list-style-type: none"> du Fournet de l'Épernière de Fontaine-Entier-abrogé par l'arrêté préfectoral du 22 février 2022 de Sous-Cote de l'Épine 	St Pierre de Genebroz La Bauche	Arrêté préfectoral du 22/10/1980	
			Périmètres de protection des captages de : <ul style="list-style-type: none"> La Plagne La Sapinière Les Rigauds La Coche Tencovaz Les Quarres Côte Martin 	Entremont le Vieux	Arrêté préfectoral du 31/07/2018	

Libellé de la servitude	Légende du plan	Ref.	Objet	Communes	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
PROTECTION DES EAUX	SERVI- TUDE NON VISIBLE SUR LE PLAN	AS1	Périmètre de protection de la source de Carraz	St Christophe la Grotte	Arrêté préfectoral du 19/07/1994	Agence Régionale de Santé Délégation Savoie 94, boulevard de Bellevue 73018 CHAMBERY
			Périmètre de protection des sources du Servalet Amont et Aval	St Christophe la Grotte St Pierre de Genebroz	Arrêté préfectoral du 22/10/1980	
			Périmètres de protection des captages : • du Michalet • de Merges- abrogé par l'arrêté préfectoral du 22 février 2022 • de La Draie	St Franc	Arrêté préfectoral du 10/07/2003	
ENERGIE HYDRAULIQUE		I2	Périmètres de protection des captages de : • Saint-Même • Ruine Bâton	St Pierre d'Entremont	Arrêté préfectoral du 06/04/2018	FERROPEM 517, avenue de la Boisse 73000 CHAMBERY
			Périmètres de protection des captages : • de La Gorgeat • des Martin • des Gros Louis	St Thibaud de Couz	Arrêté préfectoral du 09/12/2003	
			Centrale de St Béron – Chute de Chailles	Saint Béron Saint Franc Les Echelles	Arrêté préfectoral du 30/03/2007	
PROTECTION DES CANALISATIONS DE GAZ ET D'HYDROCARBURES	SERVI- TUDE NON VISIBLE SUR LE PLAN	I1	Canalisations de transport de gaz	St Christophe la Grotte St Jean de Couz St Thibaud de Couz	Déclarations d'utilité publique des 22/06/1971, 20/08/1981 et 16/01/1985	GRTgaz – DO – PERM Equipe travaux tiers & urbanisme 10, rue Pierre Semard - CS 50329 69363 LYON cedex 07
			Poste 63 kV des Echelles	Les Echelles	Déclaration d'utilité publique du 23/02/2006	
			Ligne 63 kV Les Echelles – Voiron 1	Les Echelles St Franc St Pierre de Genebroz		
LIGNES ELECTRIQUES		I4	Ligne 63 kV Les Echelles – Saint Béron 1	St Thibaud de Couz	Réseau de Transport d'Électricité GMR Dauphiné 73, rue du Progrès 38176 SEYSSINET-PARISSET	
			Lignes électriques aériennes : • 400 kV Chaffard – Grande Ile 1 & 2 • 400 kV Creys – Grande Ile 1 & 2			

Libellé de la servitude	Légende du plan	Réf.	Objet	Communes	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES	 PM1		Plan de prévention du risque inondation (PPRI) des sous bassins versant amont de La Laysse Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) de St Thibaud de Couz	St Jean de Couz St Thibaud de Couz St Thibaud de Couz	Arrêté préfectoral du 03/12/2002 Arrêté préfectoral du 26/02/2007	Direction Départementale des Territoires Service Sécurité Risques 1, rue des Cévennes 73011 Chambéry Cedex Restauration des Terrains en Montagne 17 rue des diables bleus CS 92628 73026 CHAMBERY Cedex
INSTALLATIONS CLASSEES	 PM2		Servitude sur le site anciennement exploité par la société SONOCO ALCOR	Les Echelles	Arrêté préfectoral du 22/10/2009	DREAL Auvergne – Rhône-Alpes Unité interdépartementale des 2 Savoie 430, rue de Belle Eau 73000 Chambéry
RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS	 PT3		Câble téléphonique RG 73.32 Chambéry - Les Echelles	Les Echelles St Christophe la Grotte St Jean de Couz St Thibaud de Couz		ORANGE UI Alpes 30 bis, rue Ampère 38000 GRENOBLE

le plan des servitudes est consultable et téléchargeable sur le géoportail à l'adresse suivante :
http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/667/SUP_map

A la demande de la DREAL et de l'ARS, considérant le caractère sensible, les servitudes :

- AS1 (protection des eaux)
- I1 (protection des canalisations de gaz et d'hydrocarbures)

ne sont plus visibles sur l'application geo-ide susvisée.

